



## Impayé dans la copro: suis-je solidaire des dettes des autres?

Par **Ines Bettaieb**, le **01/10/2016** à **14:31**

J'ai fait une offre pour un appartement, mais il y a un impayé de 47000 euros dans la copro, et le syndic a une dette de 15000 euros vis-à-vis de ces fournisseurs: le risque est-il important pour moi, vais-je être obligée de payer pour les dettes du mauvais payeur et du syndic?

Je voudrais savoir si les copros sont solidaires de la dette d'un des copros, et si les fournisseurs peuvent nous demander de rembourser la dette du syndic.

Par **youris**, le **01/10/2016** à **14:54**

bonjour,

il n'existe pas de solidarité entre copropriétaires pour le paiement des dettes de la copropriété car les dettes sont personnelles.

le problème c'est que le non-paiement des charges entraîne le le non-paiement des factures de la copropriété donc aboutit au blocage du fonctionnement de la copropriété.

mais les créanciers du syndicat des copropriétaires peuvent se retourner contre les copropriétaires pour exiger le paiement des sommes restées impayées par le syndicat, ce qui revient à ce les copropriétaires paient les charges impayées d'autres copropriétaires.

je pense que le syndic ne paie pas les fournisseurs car les copropriétaires ne paient pas leurs charges.

à votre place, je chercherais un autre logement car, selon ce qui précède, vous pouvez être amené à payer les dettes de la copropriété à la demande des créanciers.

salutations

Par **pieton78**, le **02/10/2016** à **13:47**

Bonjour,  
Fuyez!